

## Aides aux salariés en mobilité professionnelle

### AIDE MOBILI-PASS<sup>®</sup>

*Droits ouverts*

#### Bénéficiaires

- Salariés des entreprises du secteur privé non agricole (10 salariés et +) occupant un emploi permanent ou temporaire tenus, à l'embauche ou lors du changement de lieu de travail au sein de la même entreprise, de changer de logement ou d'en avoir un second.

#### Modalités

- Subvention.

#### Montant

- 1.600 € maximum sans intervention de l'entreprise du salarié.
- 3.200 € maximum avec l'accord écrit de l'employeur du salarié.

#### Conditions

- Distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence supérieure à 70 km.
- Demande à présenter dans les six mois de l'embauche ou du changement de lieu de travail dûment justifié.
- Pas plus d'une aide par période de deux ans.
- Dépenses couvertes sur justificatifs :
  - six mois de loyer et charges locatives en cas de double charge de logement.
  - dépenses annexes au changement de logement :
    - sur le site de départ : frais d'assistance à la mise en location ou à la vente du logement, frais et émoluments de notaire, frais de mainlevée d'hypothèque, indemnités de remboursement anticipé de prêts consécutif à la vente du logement, intérêts intercalaires de prêt relais.
    - sur le site d'accueil : frais d'agence pour la recherche d'un logement locatif ou à l'accession pour les prestations ayant débouché sur la signature d'un bail ou d'un acte authentique de vente sans condition suspensive ni faculté de dédit, frais d'établissement de contrats de location, frais et émoluments de notaire, frais de montage du dossier financier pour l'acquisition du logement, charges d'emprunt correspondantes, frais d'assistance à l'installation dans le logement.
- Cumul possible avec les autres aides à la mobilité professionnelle et les autres aides du 1 % Logement (notamment AIDES LOCA-PASS<sup>®</sup>, PRÊT PASS-TRAVAUX<sup>®</sup>, prêt ACCESSION...).

#### Droits ouverts

*Un accord est donné pour tout demandeur respectant les critères d'octroi.*

*Le dossier, une fois complet, est examiné dans le délai d'un mois.*





# LES SERVICES DU GROUPE CILIOPIÉE

POUR FACILITER LE PARCOURS RÉSIDENTIEL DES SALARIÉS, **CILIOPIÉE 1% LOGEMENT (COLLECTEUR DU 1% LOGEMENT)** ET LE **GROUPE CILIOPIÉE** PROPOSENT UNE GAMME DE PRODUITS ÉTENDUE ET UNE OFFRE COMPLÈTE DE SERVICES.

## LES PRINCIPAUX PRODUITS

- AIDES LOCA-PASS® : avance de la caution, garantie de paiement du loyer
- PRET PASS-TRAVAUX® : prêt à 1,5% pour travaux d'amélioration
- AIDE MOBILI-PASS® : subvention pour frais liés au changement de domicile pour raisons professionnelles
- AIDE MOBILI-JEUNES® : subvention pour l'accès des jeunes à un logement meublé
- Prêt accession à la propriété : prêt à 1,5%
- Prêt aux bailleurs pour investissements locatifs : dispositifs de Robien, Besson, autres...
- Prêt relais pour acquisition d'une nouvelle résidence principale dans le cadre d'une mobilité professionnelle, d'une perte d'emploi suite à un plan social
- PASS-FONCIER® : votre projet d'accession en deux temps, votre maison aujourd'hui... le terrain demain
- PASS-GRL® : dispositif d'assurance élargi, sécurisant les rapports bailleurs-locataires

## LES PRINCIPAUX SERVICES

- Aide aux salariés en mobilité : CIL-PASS mobilité®, prêt relais, accompagnement des salariés, aide à la recherche d'un logement, assistance administrative...
- Aide aux salariés en difficulté : CIL-PASS assistance®, PRET SECURI-PASS®, prêt pour refinancement d'anciens prêts immobiliers plus onéreux
- Offre locative pour étudiants, jeunes travailleurs et jeunes en formation : un parc locatif à Talence (33), Agen ou le Passage (47),
- Offre locative aux salariés : réservations locatives aux salariés des entreprises cotisantes
- Services gratuits : accès à des financements immobiliers, aide au montage financier, avis techniques et juridiques, conseils personnalisés.



La plupart des produits et services présentés concernent les salariés des entreprises du secteur privé assujetties au 1% logement et sont soumis à conditions.

Renseignez vous auprès de **CILIOPIÉE 1% LOGEMENT**

**N° Vert 0800 19 00 72**

Appel gratuit d'un poste fixe

AIDES LOCA-PASS®, PRET PASS-TRAVAUX®, AIDE MOBILI-PASS®, CIL-PASS mobilité®, CIL-PASS assistance®, PRET SECURI-PASS®, PASS-FONCIER®, PASS-GRL® sont des marques déposées pour le compte du 1% logement.

